



Procédure d'engagement d'un Directeur Technique de Club avec l'aide de l'ARSC

1. Remplir le document de demande d'aide pour la recherche d'un DTC avec l'ARSC.
2. Création du document offre d'emploi du DTC pour les sites internet. La région mettra votre document sur son site internet et communiquera avec la FSQ pour l'insertion de votre document sur son site.
3. Publier la demande d'embauche d'un DTC sur votre site internet.
4. Faire parvenir une copie des CV reçus à l'entraîneur cadre.
5. Faire la sélection des candidats à rencontrer pour l'entrevue avec l'aide de l'ARSC.
6. Fixer la date des entrevues des candidats avec la collaboration de l'entraîneur cadre. (Possibilité d'utilisation d'une salle à la région).
7. Rencontrer les candidats avec l'aide de l'entraîneur cadre.
8. Remise des remarques par l'entraîneur cadre pour le choix d'un candidat.
9. Sélection du candidat par le CA du club demandeur et informer l'entraîneur cadre du choix effectué. (lettre du président ou courriel) Sans cela votre candidat n'est pas admissible au collège technique de l'ARSC.
10. Rencontre du DTC avec le président ou la personne responsable et l'entraîneur cadre pour la vision technique du club.
11. Envoyer la lettre de remerciement des candidats non sélectionnés pour le poste de DTC.
12. Une rencontre du DTC avec l'entraîneur cadre doit être effectuée avant d'avoir accès au 1^{er} collège technique régionale.
13. Suivi par l'entraîneur cadre du DTC pour 1^{er} évaluation du plan d'action du secteur technique du club. (4 mois après l'embauche).
14. Faire parvenir vos documents à l'entraîneur cadre Moyses Dominique (dmoyses@soccerconcordia.ca).